

CONDITIONS DE L'OFFRE GROUPEE AUTAN SOLAIRE

L'offre groupée est régie par les présentes conditions :

LA CHARTE

- Les **produits seront identiques** pour tous les bénéficiaires de l'offre groupée (*Modules, Surimposition Onduleurs, Optimiseurs, Compteur et coffret de protection*).
- La localisation du chantier sera dans un rayon de **20 km autour de Toulouse** et de **35 km autour de Deyme**.
- **Aucune visite technique** sur site ni même d'**étude personnalisée** ne seront effectuées.
- Un **rendez-vous individuel** de 30 minutes sera programmé dans nos locaux afin de valider le projet. *Pour des projets plus complexes ou des besoins spécifiques, nous sommes bien entendu à votre écoute.*
- Chaque client sera informé et respectera le **planning prévisionnel** d'installation.
- Les installations seront planifiées dans **l'ordre des inscriptions** sous réserve des autorisations d'urbanisme.
- Offre limitée dans le temps : **20/12/2019**.
- Offre limitée en nombre : **50 personnes minimum et 250 personnes maximum**.
- Offre pour une installation réalisée dans des conditions standards.
- Chacun est invité à évaluer son potentiel d'autoconsommation : [Simulation](#).

LES ETAPES

Déroulé de votre projet :

1- Vous vous inscrivez via le **formulaire d'inscription** afin de nous faire connaître :

- ✓ Vos coordonnées
- ✓ Votre profil
- ✓ Vos commentaires et vos questions

2- Nous programmons un **rendez-vous technique** dans nos locaux pour la validation de votre projet :

- ✓ Un complément d'informations vous sera demandé pour la **visite virtuelle**

3- Le **montage de votre projet**

- ✓ **Signature du devis** et de l'attestation de TVA réduite **avec AUTAN SOLAIRE**
- ✓ **Accompagnement pour la déclaration de travaux** que vous devez déposer auprès de l'urbanisme
- ✓ **Réalisation des formalités auprès d'ENEDIS** pour la mise en place du contrat de raccordement (ENEDIS transmet à EDF-OA les éléments pour la mise en place du Contrat de vente du surplus)

4- **Programmation prévisionnelle** de votre installation.

LA FACTURATION

- Le **règlement d'un acompte** de 40% sera demandé à la signature de l'offre soit **2 596€^{TTC}** pour une TVA à 10%.
- Le **solde** sera facturé à la fin du chantier.